

Il est expressément convenu que les présentes conditions particulières (ci-après les « Conditions Particulières ») sont applicables à l'ensemble des offres Télépéage liber-t émises par Fulli. Elles complètent et/ou dérogent aux conditions générales d'abonnement liber-t (ci-après les « Conditions Générales liber-t »). Il est rappelé que, en cas de contradiction ou de différence entre les Conditions Générales et les Conditions Particulières, les présentes Conditions Particulières prévalent sur les Conditions Générales.

I. Modes de souscription

Le titulaire a la possibilité de souscrire un contrat d'abonnement pour la délivrance et l'utilisation d'un ou plusieurs télébadges et certains services associés dans une boutique Fulli, dans un point de vente partenaire Fulli, ou depuis le site fulli.com (ci-après le « Site Internet »).

II. Société émettrice

Le télébadge est émis, selon l'offre commerciale choisie, par APRR société anonyme au capital de 33 911 446,80 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 016 250 029 et dont le siège social est situé 36 rue du Docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire, ou par AREA, société anonyme au capital de 82 899 809 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 702 027 871 et dont le siège social est situé 22D avenue Lionel Terray 69330 Jonage (désignées individuellement ci-après la « Société émettrice »), agissant pour leur compte et, en vertu d'un mandat réciproque commun, pour celui des sociétés concessionnaires d'autoroutes, des exploitants d'ouvrages à péage et des exploitants de parkings acceptant le télébadge comme mode d'acquittement des sommes dues au titre du passage dans les ouvrages susmentionnés ;

Les abonnements et services associés sont gérés par la société Mobilis, société par actions simplifiée au capital de 13.940.860 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 808 639 801 et dont le siège social est situé 36 rue du Docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire (désignée ci-après « Fulli »), agissant à ce titre en son nom propre et pour le compte de la Société émettrice, et, agissant en vertu d'un sous-mandat de la Société émettrice, au nom et pour le compte des sociétés concessionnaires d'autoroutes, des exploitants d'ouvrages à péage et des exploitants de parkings acceptant le télébadge comme mode d'acquittement des sommes dues au titre du passage dans les ouvrages susmentionnés.

III. Service de consultation électronique

III.1 Description du service

Le service de consultation des factures au format électronique est mis à disposition sur l'espace client accessible depuis le Site Internet et depuis l'application mobile Fulli.

Fulli adresse les factures sous format électronique. Le titulaire a toutefois la possibilité de demander l'envoi de sa facture sous format papier, dans les conditions définies dans l'annexe tarifaire, en contactant le Service clients Fulli aux coordonnées indiquées à l'article VIII ci-après.

L'accès au Site Internet et l'application mobile Fulli est sécurisé grâce à un mot de passe et à un identifiant. La facture est disponible 24h/24, 7j/7. L'accès est garanti aux équipements fonctionnant sous les principaux systèmes (Android, IOS, Windows, MacOS notamment) et navigateurs, sous condition qu'ils soient encore supportés par leur éditeur et mis à jour (correctifs de sécurité notamment). La consultation de la facture pourra nécessiter l'installation d'un logiciel gratuit.

Fulli décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité temporaire du service ou de problème d'accès lié à la connexion ou à l'équipement du titulaire. Le temps de

chargement de la facture peut dépendre à la fois de l'encombrement du réseau Internet à l'instant où la facture est consultée mais aussi du débit de la ligne de l'abonné. L'accessibilité à la consultation est disponible tant que le contrat de l'abonné est actif.

Les factures sont mises à disposition chaque mois. Au minimum sont mis à disposition les dix-huit (18) derniers mois de facturation. Il appartient au titulaire d'archiver ses factures s'il souhaite en conserver l'historique.

III.2 Statut de la facture

La facture est le document justificatif de l'appel à paiement émis par Fulli et tient lieu de facture d'origine. En outre, la facture constitue un justificatif fiscal.

Fulli peut fournir au titulaire qui en fait la demande un duplicata de la facture selon barème tarifaire en vigueur.

IV. Prescription (titulaire agissant en qualité de professionnel)

Toute réclamation d'un professionnel, amiable ou contentieuse, relative à son contrat se prescrit dans un délai d'un (1) an à compter du jour où le professionnel a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer.

V. Frais de mise en opposition

En cas de non-paiement d'une facture à la date convenue, Fulli pourra mettre en opposition le(s) télébadge(s) et pourra facturer des frais d'opposition selon le barème tarifaire en vigueur.

VI. Protection des données à caractère personnel

Le présent article complète les dispositions de l'article XV des Conditions Générales et vise à décrire la manière dont Fulli traite et protège les données personnelles conformément à la loi Informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) n°2016/679.

Fulli est responsable de traitements.

VI.1 Traitements des données

VI.1.1 Souscription à un abonnement Télépéage, gestion en ligne de son compte et de son badge par le titulaire

Les données à caractère personnel sont recueillies dans le cadre de formulaires renseignés par le titulaire et de documents joints : Données d'identité et date de naissance du souscripteur, données relatives aux trajets afin d'établir le montant du trajet effectué (Horodates et gares d'entrée et de sortie de réseau), données d'immatriculation et caractéristiques du véhicule (liées à certains contrats d'abonnement) et données bancaires permettant la facturation.

Fulli est autorisée à traiter les données personnelles pour l'exécution du contrat. Celles-ci sont conservées cinq (5) ans après la clôture définitive du contrat.

VI.1.2 Gestion de la facturation

A. Données traitées

a. Perception du péage (hors autoroute à flux libre)

- Données relatives aux trajets : horodate du passage en gare d'entrée et de sortie de réseau, identification des gares d'entrée et de sortie, catégorie du véhicule, prix de la transaction.

- Données relatives aux abonnés : identité, numéro de client, informations détenues sur le badge délivré par la Société émettrice (numéro, date de fin de validité, numéro et pays d'immatriculation du véhicule).

- Données nécessaires à l'assistance du client (à sa demande ou alerte technique) : vidéos issues de la vidéosurveillance.

b. Perception du péage (autoroute à flux libre)

- Données relatives aux véhicules : catégorie du véhicule déterminée par capteur selon plusieurs informations (largeur, hauteur, longueur, nombre d'essieux...), caractéristiques du véhicule (couleur, marque, modèle), photos de contexte visualisant le véhicule, photos (avant et arrière) et numéro d'immatriculation du véhicule.

- Données relatives aux abonnés (sauf en mode dégradé) : identité, numéro de client, informations détenues sur le badge délivré par la Société émettrice (numéro, date de fin de validité, numéro et pays d'immatriculation du véhicule).

- Données relatives aux trajets : horodate du passage sous portique(s), localisation du(des) portique(s), prix de la transaction.

c. Gestion de la facturation

- Données relatives au télébadge : identification de la Société émettrice, numéro du télébadge.

- Données relatives aux abonnés : vidéos, issues de caméras de vidéosurveillance permettant l'application et le contrôle des conditions commerciales.

B. Licéité des traitements

Fulli est autorisée à traiter les données pour l'exécution du contrat d'abonnement Télépéage dans le cadre de l'exécution d'une mission de service public.

C. Durée de conservation des données traitées

- Perception du péage, données relatives aux trajets : cinq (5) ans, ou dix (10) ans en cas de délivrance d'un reçu fiscal.

- Gestion de la facturation : les données liées à la facturation sont conservées dix

(10) ans. Les vidéos liées aux conditions commerciales des abonnés Télépéage sont conservées vingt-huit (28) jours maximum.

VI.1.3 Gestion des listes d'exception relatives aux abonnés Télépéage

A. Données traitées

a. Prévention des impayés

Identité du client, numéro de client, numéro du télébadge, coordonnées bancaires, date de souscription, informations liées au rejet de la demande de paiement (montant, motif fourni par la banque, facture correspondante), nombre de télébadges, montant moyen de consommation, historique d'impayés.

b. Gestion des télébadges perdus ou volés

Numéro de client, numéro du télébadge, date de perte ou vol.

c. Gestion de la fraude sur les moyens de paiement

Identité du titulaire du compte bancaire, numéro de la carte bancaire ou IBAN, adresse électronique, numéro de télé- phone, date de naissance.

B. Licéité

Fulli est autorisée à traiter les données dans le cadre de l'exécution du contrat d'abonnement et de ses intérêts légitimes.

C. Destinataires

Les données concernant la gestion des télébadges déclarés perdus ou volés sont communiquées aux sociétés concessionnaires d'autoroutes.

D. Durée de conservation

- Prévention des impayés : les données sont conservées dans la liste d'opposition jusqu'à la régularisation de l'impayé et cinq (5) ans en l'absence de régularisation.

- Gestion des badges perdus ou volés : les données sont conservées cinq (5) ans maximum après la déclaration de perte ou de vol.

- Gestion de la fraude sur les moyens de paiement : les données sont conservées six (6) ans maximum.

VI.2 Destinataires des données

Les données sont accessibles aux services habilités de Fulli. Les sous-traitants sont destinataires des données dans le cadre de contrats respectueux de la réglementation sur la protection des données personnelles.

VI.3 Mesures de sécurité appliquées aux données

Les données font l'objet de toutes les mesures techniques et organisationnelles nécessaires afin d'en assurer la confidentialité et la sécurité contre toute violation, destruction, perte, altération, divulgation, reproduction, ou contre tout accès non autorisé. Les

Fulli est le nom commercial de la société Mobilis

Service Clients Fulli - TSA 80 001 - 52009 Chaumont Cedex - Tél. : 03.80.77.01.01 (appel non-surtaxé) - www.fulli.com

sous-traitants sont soumis aux mêmes obligations de confidentialité et de sécurité.

VI.4 Localisation des données

Les données ne sont pas transférées hors Union européenne.

VI.5 Prise de décision automatisée

Les traitements de données ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée.

VI.6 Droits des personnes concernées

Toute personne concernée par le traitement de ses données personnelles par Fulli dispose des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité des données.

L'ensemble de ces droits peut être exercé auprès du délégué à la protection des données de Fulli :

- par voie électronique depuis le formulaire accessible sur www.fulli.com/protection-donnees-personnelles ;
- par courrier postal à l'adresse suivante :

Fulli – Délégué à la protection des données

36 rue du Dr Schmitt

21850 Saint Apollinaire

VI.7 Réclamation auprès de la CNIL

Toute personne concernée par le traitement de ses données personnelles par Fulli peut, après avoir contacté le responsable du traitement, et si elle estime que ses droits ne sont pas respectés, adresser une réclamation à la CNIL.

VII. Adossement du contrat à une carte bancaire

Dès lors que Fulli a autorisé l'adossement de l'abonnement à une carte bancaire, le titulaire s'engage à communiquer sans délai tout changement de numéro de la carte de paiement en contactant le Service clients Fulli aux coordonnées indiquées à l'article VIII ci-après., ou depuis l'espace client du Site Internet ou depuis l'application mobile. Le non-respect de cette obligation entraîne de plein droit la résiliation du contrat.

VIII. Service Clients Fulli

Toutes questions relatives à la souscription, au suivi de la commande du ou des télébadges, à la livraison, aux conditions et modalités d'exercice du droit de rétractation et à l'exécution du contrat peuvent être adressées :

- Par téléphone au 03.80.77.01.01 (appel non-surtaxé) ;
- Par courrier, à l'adresse postale suivante :

Service Clients Fulli

TSA 80 001

52009 Chaumont Cedex

IX. Médiation de la consommation

Après avoir saisi le Service Clients Fulli, et à défaut de réponse satisfaisante ou en l'absence de réponse dans un délai de soixante (60) jours, le client consommateur peut gratuitement saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage :

Saisine par courrier :

MTV-MEDIATION TOURISME VOYAGE

Service dépôt des saisines

BP 80303

75823 PARIS Cedex 17

Saisine en ligne depuis le site : www.mtv.travel

Contact par téléphone : 01.42.67.96.68